



Copropriété et fonds travaux

Par **Virginie78**, le **20/05/2020** à **17:56**

Bonjour,

Je suis en train d'acheter une maison en copropriété.

Cette copropriété est composée d'un immeuble et d'une maison.

L'immeuble est à l'usage et à la charge des copropriétaires de l'immeuble, et la maison est à l'usage et à la charge de son unique propriétaire, à savoir moi-même.

Je vois dans les documents relatifs aux charges de copropriété que je vais devoir cotiser à un fonds travaux.

Je me pose la question de la pertinence de ce fonds travaux puisque je suis la seule propriétaire de la maison. Aussi, je me demande ce qui pourra être financé par ce fonds travaux (ex: peinture des volets extérieurs de la maison possible?), et comment débloquer cet argent qui est versé au syndic. Faudra-t-il patienter jusqu'à l'AG annuelle afin de discuter de mon projet de travaux ? Ce projet devra-t-il être voté par moi seule ?

Merci d'avance pour votre aide.

Bien à vous,

Virginie

Par **morobar**, le **20/05/2020** à **19:39**

Bonjour,

Copropriété====> éléments communs====> entretien de ces éléments communs.

Par exemple la voirie et autres VRD, les espaces verts...

Attention, vous ne serez pas propriétaire de votre terrain. Cela n'est pas rien, il faut demander l'autorisation pour implanter une cabane à outils sur le terrain, ou une terrasse.

Par **nihilscio**, le **20/05/2020** à **20:26**

Bonjour,

Il est manifeste que le législateur n'a pas pensé à vous.

A chaque fois que vous entreprenez de gros travaux, demandez au préalable à l'assemblée générale de débloquer une somme correspondant au plus à votre quote-part du fonds.

Par **wolfram2**, le **20/05/2020** à **21:46**

Bonsoir

Deux solutions possibles seraient de se constituer en syndicat secondaire. Ou encore, carrément, si la configuration des lieux le permet, de faire une scission et de sortir de la copropriété. C'est ce qu'on fait un groupe de villas initialement incluses en copropriété avec un immeuble collectif.

Cordialement. Wolfram